

L'Arbre et ses Racines



MRC Montmagny et L'Islet

Bulletin mensuel numéro 56

Février 2012

*Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées*

MOT DE LA PRÉSIDENTE

« Ici, on tient à chacun »

Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2012 est déjà bien amorcée et bien des projets sont en route. Vous avez sans doute entendu parler de la semaine de prévention du suicide qui se tient du 5 au 11 février 2012. Quelques jours plus tard, nous célébrerons la Saint-Valentin, fête des amoureux ou fête de l'Amour. Comment réunir ces deux événements et y trouver des points communs?

Des lectures faites récemment m'ont fait beaucoup réfléchir et j'aimerais vous partager ici un peu du fruit de ces réflexions.

La phrase-thème de cette année, toute simple, « **Ici, on tient à chacun** » vient souligner la place **unique et précieuse** que chaque personne occupe dans son entourage et dans la société, quel que soit son âge, son statut social ou économique, son état de santé, de vulnérabilité ou sa personnalité. **Liberté, responsabilité, solidarité.** Voilà trois valeurs essentielles auxquelles je voulais m'attarder quelque peu ici.

Nous, êtres humains, nous avons le pouvoir de choisir, d'évoluer, d'apprendre et de développer la connaissance de ce que nous sommes. Nous avons des croyances, des intuitions, un certain pouvoir de décision, une conscience de nos facultés, une conscience de nos sens. Nous avons donc un ensemble formidable d'outils pour évoluer et grandir dans notre humanité. Si je n'ose pas écouter cette petite voix en moi qui tente de me guider, si je m'en remet constamment aux autres pour influencer les décisions importantes me concernant, si je ne me sers pas des outils mis à ma disposition pour mieux comprendre et agir sur ma situation, si je ne prends pas la **responsabilité** de mes propres choix, j'abdique le plus beau cadeau que la vie m'a offert, la **liberté**.

Enfin, vient la solidarité qui me permet de ne pas me sentir seul(e) et impuissant(e) face aux difficultés communes à mon groupe d'appartenance. La **solidarité** est un lien fraternel et une valeur sociale importante qui unissent le destin de tous les humains les uns aux autres.

Nous ne sommes pas seul(e)s.

Solidairement,

Louise Lemay, présidente



VOUS ET VOS DROITS

RÉSILIATION DE BAIL EN RÉSIDENCE DANS LES CAS DE DÉMÉNAGEMENTS PAR OBLIGATION

La Loi modifiant le Code civil concernant certains cas de résiliation du bail d'un logement a été adoptée le 29 novembre dernier. Il s'agit d'une avancée importante au niveau de la loi qui touche notamment les aînés locataires, lorsqu'ils doivent quitter leur logement pour aller en CHSLD ou en résidence avec services.

L'obligation de payer trois (3) mois de loyer, est ramenée à deux (2) mois. Si, dans l'intervalle, le logement est reloué, le locataire n'aura pas à assumer le coût du logement. Et on exclura du coût du loyer, pour le locataire qui quitte son logement par obligation ou qui décède, les frais relatifs aux services fournis à la personne par le locateur.

Cette loi permet maintenant à certaines personnes, notamment des aînés, qui sont dans l'obligation de quitter leur logement avant l'expiration de leur bail, de le résilier. Ce projet vise entre autres :

- la personne aînée, locataire, qui est admise de façon permanente dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée, dans une résidence privée pour aînés où lui sont offerts les soins infirmiers ou les services d'assistance personnelle que nécessite son état de santé, ou dans tout autre lieu d'hébergement, quelle qu'en soit l'appellation, où lui sont offerts de tels soins ou services;
- le locataire qui ne peut plus occuper son logement en raison d'un handicap;
- le locataire qui se voit attribuer un logement à loyer modique ou qui est, à la suite d'une décision du tribunal, relogé dans un logement équivalent qui correspond à ses besoins;
- dans le cas où la sécurité du locataire ou celle d'un enfant qui habite avec lui est menacée en raison de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint ou en raison d'une agression à caractère sexuel;
- et finalement, le locataire qui décède.

Le projet de loi permet :

- de réduire le délai de l'avis de résiliation au locateur qui passe de 3 mois à 2 mois;
- d'exclure du coût du loyer, pour le locataire qui quitte, les frais relatifs aux services fournis;
- d'ajouter un motif qui permettra la résiliation du bail en raison de l'état de santé de la personne aînée;
- l'avis au locateur doit être accompagné d'une attestation de l'autorité concernée;
- les nouveaux baux devront indiquer dans l'annexe appropriée la partie du loyer afférente au coût de chacun des services qui se rattachent à la personne même du locataire.

Les locataires concernés par ce projet de loi voient leur fardeau fiscal allégé. Cela est particulièrement vrai pour les personnes aînées à faible revenu.

Guyline Hudon

Source : AQDR Nationale



AQDR Montmagny-L'Islet, page 2

ANNIVERSAIRES DE FÉVRIER

Tremblay, Solange
Sénéchal, Gisèle
Bélanger, Jules
Bélanger, Annette
Cloutier, Madeleine Bernier
Fortin, Yolande
Fortin, Achille
Pelletier, Louise



Garant, Jean-Marie
Pelletier, Donald
Lamarre, Yvonne
Fortin, Louise
Tardif, Claire
Fortin, Fernande C.-
Pelletier, Jacqueline

MA RECETE PRÉFÉRÉE

ROULÉ AU RICE KRISPIES

Ingrédients

$\frac{3}{4}$ tasse de sucre
 $\frac{3}{4}$ tasse de sirop de maïs
 $\frac{3}{4}$ tasse de beurre d'arachides
crémeux
2 c. à table de beurre
 $\frac{1}{2}$ c. à thé de vanille
5 tasses de Rice Krispies
Glaçage au chocolat du
commerce.

Préparation

Dans un bol en pyrex, mélanger le sucre, le sirop de maïs, le beurre d'arachides et le beurre. Cuire au micro-ondes pendant une minute à la fois environ 3 à 4 minutes jusqu'à ce que le sucre soit fondu (ne pas trop cuire). Ajouter la vanille et les *Rice Krispies*. Bien mélanger. Étendre sur une plaque à biscuit beurrée en faisant une légère pression. Glaçer avec le crémage au chocolat. Rouler dans le sens de la longueur. Laisser refroidir. Couper en tranches.

Notre dessert préféré fait par
Mamie Annette, Magali, Frédéric et Josiane

RÉFLEXION / HUMOUR

Ma femme dit que notre fils William a le cerveau de son père parce que, elle, elle a encore le sien!

Le webmestre

Par une belle journée d'été, au zoo, j'entends une femme avertir les garnements déchaînés qui l'accompagnent : « *Je n'ai plus qu'un seul pansement, alors j'aimerais que l'un de vous deux, au moins, se tienne tranquille!* »

M. Sherley

MOTS D'ENFANTS

- L'eau potable est celle que l'on peut mettre dans un pot.
- L'oiseau migrateur est appelé ainsi car il ne peut se gratter que la moitié du dos.
- La nuit, pour éviter les moustiques, il faut dormir avec un mousquetaire.
- La peau de la vache sert à garder la vache ensemble.
- Le chat a quatre pattes : deux devant pour courir, deux derrière pour freiner.
- Qui a été le premier colon en Amérique? Réponse: Christophe.
- À la fin les soldats en ont assez d'être tués.
- La nuit tombée, le renard s'approcha à pas de loup.

NOUVELLES / ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Déjeuner-conférence : l'AQDR vous invite à son déjeuner-conférence

- Le mardi 7 février 2012, à 9h, au restaurant Normandin de Montmagny;
- Le jeudi 9 février 2012, au restaurant Normandin de Saint-Jean-Port-Joli.

Madame Geneviève Lafortune, intervenante à la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches, sera la conférencière et vous entretiendra sur **l'information et la démystification de la maladie d'Alzheimer**. Confirmer votre présence à Mme Rose Pomerleau à l'AQDR, au 418-247-0033 ou à Mme Pauline Bélanger au 418-598-3878.



Semaine de prévention du suicide : du 5 au 11 février 2012. Il y aura des conférences :

À **Montmagny** : 7 février 2012, au Centre d'études collégiales de Montmagny, 115, Taché Est, Montmagny (entrée principale, salle 005) et à **Saint-Fabien** : 13 février 2012, à la salle du conseil municipal, 195, Bilodeau, Saint-Fabien de Panet.

La Maison de secours La Frontière a un numéro pour les urgences :

après 23 heures : 241-0344 (télé avertisseur) avant 23 heures : 418-248-7133.

Service de proximité offrant les services d'information, de soutien et de référence aux aînés, Téléphone : **418-247-0033** ou la ligne sans frais : 1 877-948-2333.

SERVICE DE PROXIMITÉ POUR AÎNÉS

Par téléphone, par Internet ou lors d'une rencontre

Le **Service de Proximité** a pour objectif de vous donner un lieu d'écoute ou un service d'aide pour mieux comprendre ou entreprendre certaines démarches auprès des divers services publics. Il offre aussi le support dont vous auriez besoin.

Vous pouvez contacter Rose, aller la voir ou encore, elle peut aller à votre rencontre.

Du mercredi au vendredi de 10h30 à 16h00.

Rencontre sur rendez-vous au bureau AQDR ou ailleurs.
Tél. : 418.248.2333 Sans frais : 1 877.948.2333

Courriel : aqdrislet@globetrotter.net

Ce service est Confidentiel et Gratuit.



Joyeuse Saint-Valentin à tous nos membres

Conseil d'administration 2011-2012 :

Présidente : Louise Lemay, 418.354.2394
Vice-présidente : Annette Bélanger, 418.598.7207
Secrétaire : Alain Barrette, 418.248.5098
Trésorière : Denise Montminy, 418.248.5098
Administrateurs : Pauline Bélanger, 418.598.3878
Estelle Pelletier, 418.598.7038
Christiane Gendron, 418.248.2011

Pour nous rejoindre : AQDR Montmagny-L'Islet

☎ 418.247.0033 Sans frais : 1 877 948.2333 📠 418.247.0030

Adresse postale : 79, Mgr Bernier, local 101, Saint-Eugène/L'Islet G0R 1X0

NOUS AIMERIONS RECEVOIR VOS COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS.

Responsables du bulletin : Louise Lemay,
Guylaine Hudon

Collaboratrices : Louise Lemay, Annette Bélanger,
Christiane Gendron, Guylaine Hudon

Mise-en-page : Guylaine Hudon

Site Internet : www.aqdr.org

Courriel : aqdrislet@globetrotter.net

L'AQDR Montmagny-L'Islet reçoit l'appui du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

**Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales**

Québec